

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Dans le cadre de sa formation, le jeune est amené à effectuer des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel** (communément appelées stages). Les PFMP sont prises en compte pour la délivrance du diplôme tant dans leur durée effective que pour l'évaluation des compétences acquises visées. Elles font partie intégrante de la formation et sont **obligatoires pour valider le cursus de l'élève**.

L'objectif de ces périodes de formation est de poursuivre l'apprentissage fait dans l'établissement et faire un lien avec ce qui a été développé en cours au lycée. Elles doivent donc se faire obligatoirement dans une entreprise en lien avec la formation du jeune.

Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour trouver un lieu de stage, vous devez commencer votre prospection au plus vite.

Attention, n'oubliez pas que les élèves de l'EPIL ne sont pas les seuls à rechercher un lieu de stage.

Seconde Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur

Type d'entreprises conseillées :

- Menuiseries bois : fabrication et pose
- Agenceurs, cuisinistes : fabrication, pose
- Menuiseries bâtiment, aménagement de combles : pose
- Plaquistes,
- Installateurs sanitaires et thermiques : pose
- Menuiseries PVC et métallique : fabrication et pose

Missions à réaliser en entreprise :

- Fabrication en atelier
- Mise en œuvre sur chantier
- Préparation, suivi de chantier
- Maintenance des ouvrages

Date de stages SECONDE TMA :

Du 21/01/2019 au 08/02/2019
Du 11/06/2019 au 28/06/2019

Domaines recherchés :

- Domaine menuiserie bois
- Domaine PVC
- Domaine aluminium
- Domaine agencement intérieur et extérieur